

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3959-0 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3961-3 (PDF: version française)

ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)

ISSN 2368-8122 (PDF: version française)

24-01454 | 2024.11 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis,

La ministre,



L'honorable Alyson Townsend

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis,

Le ministre,



L'honorable Jean-Claude D'Amours

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du sous-ministre à la ministre

L'honorable Alyson Townsend

Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis,

Le sous-ministre,



Dan Mills

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Jean-Claude D'Amours

Ministre des Affaires intergouvernementales

Ministre responsable de l'Immigration

Ministre responsable des Affaires militaires

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis,

Le sous-ministre,



Dan Mills

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement.....	3
Message des ministres.....	6
Message du sous-ministre.....	8
Priorités du gouvernement	9
Faits saillants	10
Mesures de rendement.....	12
Survol des activités du ministère	18
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	19
DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	19
DIVISION DU TRAVAIL ET DES SERVICES STRATÉGIQUES	22
DIVISION DE L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES ET DE L'EMPLOI	27
DIVISION DE L'IMMIGRATION.....	33
Renseignements financiers	35
Résumé des activités de dotation.....	41
Résumé des projets de loi et des activités législatives	43
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	45
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général.....	47
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	48
Annexe A services et emplacement des bureaux du ministère	49

MESSAGE DE LA MINISTRE - TOWNSEND

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail est un grand atout pour la province.

Il donne aux gens du Nouveau-Brunswick les moyens de réussir, grâce à ses services et ses programmes novateurs, en plus de jouer un rôle déterminant dans le renforcement du marché du travail et de l'économie.

Il aide des milliers de personnes à faire des études postsecondaires, à acquérir de nouvelles compétences et à trouver des emplois valorisants. Il contribue enfin à former la main-d'œuvre locale et à répondre aux besoins du marché du travail.

Chaque jour, le ministère s'efforce de trouver de nouvelles et meilleures façons de servir la population de la province. Je tiens à remercier l'incroyable personnel du ministère pour tous efforts, grâce auxquels de grandes choses ont pu être accomplies en 2023-2024.

La ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alyson Townsend'.

L'honorable Alyson Townsend

MESSAGE DU MINISTRE - D'AMOURS

Immigration NB joue un rôle de premier plan dans la croissance stratégique de la province.

Nous avons la chance de travailler à la croissance responsable de la population en collaboration avec le ministère fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

La Division de l'immigration se consacre au recrutement, à l'établissement et à l'intégration des personnes immigrantes. Elle cherche à attirer des travailleuses et travailleurs qualifiés qui s'intégreront rapidement au marché du travail.

Le Nouveau-Brunswick demeure le chef de file de l'immigration francophone au pays, et j'en suis fier. Il s'agit d'une priorité absolue pour le gouvernement provincial et d'un élément essentiel au maintien du profil linguistique unique du Nouveau-Brunswick.

Le travail assidu et le dévouement du personnel de la Division méritent d'être soulignés. Sans cette équipe formidable, il nous serait impossible d'appuyer un nombre record de nouvelles arrivées et de candidatures à la résidence permanente.

Le ministre des Affaires intergouvernementales,
Le ministre responsable de l'Immigration,
Le ministre responsable des Affaires militaires,



L'honorable Jean-Claude D'Amours

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Au nom du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice 2023-2024 se terminant en mars 2024.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de soutenir le système d'éducation postsecondaire, de favoriser la croissance démographique par l'immigration et de répondre aux besoins du marché du travail.

Notre organisation continue de travailler d'arrache-pied pour s'adapter à la croissance rapide de la population et à la hausse de demandes pour ses services.

Nous continuons de prendre des décisions stratégiques pour répondre aux plus grands besoins et d'encourager la recherche de solutions créatives et novatrices aux enjeux de la province.

Notre collaboration avec les principales parties prenantes, les partenaires et d'autres ministères est essentielle pour que de telles solutions voient le jour, et nous tirons une grande fierté du succès de ce travail collaboratif.

L'exercice 2023-2024 est marqué par le lancement de plusieurs initiatives qui amélioreront la vie des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois dans l'immédiat comme à l'avenir. Nous avons continué de miser sur la formation accrue et le soutien au recrutement de personnel infirmier pour renforcer notre système de santé, tout en portant une attention accrue à la promotion des métiers spécialisés. Ces efforts ont entraîné un nombre record d'inscriptions aux programmes en sciences infirmières et aux programmes d'apprentissage dans les métiers spécialisés.

Le personnel de première ligne du Ministère continue de fournir des services à la population néo-brunswickoise par l'intermédiaire de ses directions, dont TravailNB, Métiers spécialisés NB, Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, Normes d'emploi, Immigration NB et Services financiers pour étudiants.

En tant que sous-ministre, je suis reconnaissant d'être entouré de fonctionnaires qui se surpassent chaque jour. Je tiens à les remercier de leurs efforts continus et de leur dévouement à l'égard de la province. Ce sont eux qui contribuent concrètement au mieux-être de la population du Nouveau-Brunswick. Une excellente équipe accomplit de grandes choses, et c'est encore le cas en 2023-2024!



Dan Mills
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2023-2024 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2023-2024, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur les priorités gouvernementales suivantes :

- Soutien à la croissance record de la population active et des emplois.
 - Population active : 428 700 en avril 2024.
 - Emplois : 398 700 en avril 2024.
- Soutien à l'accueil de 12 515 immigrants dans la province entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 (un record en 12 mois).
- Soutien à l'afflux sans précédent de migrants en provenance de l'Ontario. En date du 1^{er} octobre 2023, il était estimé que 27 002 personnes avaient quitté l'Ontario pour s'installer au Nouveau-Brunswick depuis le début de 2021, alors que seulement 10 579 personnes avaient quitté la province pour s'établir en Ontario (ce qui représente un gain net de 16 423 résidents).
- Partenariat avec le New Brunswick Community College pour créer une unité mobile permettant d'offrir une formation pratique et personnalisée aux gens directement dans leur collectivité, dont les communautés des Premières Nations. Notre investissement de 2 millions de dollars a contribué à la mise sur pied d'une salle de classe modulable permettant d'offrir des formations dans divers secteurs d'activité, dont la santé, les technologies de l'information et les métiers spécialisés.
- Accord de financement entre TravailNB et le Port de Belledune pour mettre sur pied un comité d'adaptation de la main-d'œuvre. Ce comité permettra aux parties prenantes d'échanger de l'information, de contribuer ensemble à la sensibilisation de la communauté, au développement de la main-d'œuvre, à la formation et à la création d'occasions de recrutement et de participer plus largement aux objectifs du plan d'énergie verte du Port et aux occasions qui en découleront.
- Soutien aux initiatives d'Avenir NB qui permettent aux étudiants d'acquérir des expériences pratiques le plus tôt possible, de manière qu'ils puissent explorer et mieux connaître les carrières qui s'offrent à eux au Nouveau-Brunswick.
- Réception et traitement de 15 000 demandes d'aide financière aux étudiants.
- Transfert de dix places en médecine réservées aux Néo-Brunswickoises et aux Néo-Brunswickois de l'Université Memorial de St. John's à Terre-Neuve, à la faculté de médecine de l'Université Dalhousie à Saint John dès septembre 2023.
- Financement de quatre nouvelles places en médecine au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick de l'Université de Moncton dès septembre 2023, faisant passer le nombre total de places à 28.
- Soutien au lancement d'un programme de baccalauréat de trois ans en sciences infirmières à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John.
- Lancement du site Web d'Études NB. L'objectif d'Études NB est d'accroître les inscriptions en faisant connaître les programmes offerts et en mettant en évidence ce que la province a à offrir.
- Investissement de 1,48 million de dollars dans l'élargissement des programmes de baccalauréat et de maîtrise en sciences infirmières pour les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens offerts à l'Université du Nouveau-Brunswick afin de faire passer le nombre de places de 10 à 20.
- Soutien à l'expansion du programme à l'intention des infirmières praticiennes et infirmiers praticiens de l'Université de Moncton pour qu'il soit offert à temps plein et pour faire passer le nombre annuel de diplômés de trois à douze.

- Engagement au financement de la phase initiale d'un projet de modernisation du campus de Bathurst du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).
- Application de changements législatifs à l'automne 2018, qui ont mené à cinq réductions consécutives du taux de cotisation annuelle de Travail sécuritaire NB. L'organisation a annoncé une nouvelle réduction des taux pour 2024, chiffrée en moyenne à 1,18 \$ par tranche de 100 \$ de la masse salariale cotisable, ce qui représente le taux de cotisation moyen le plus bas du Canada atlantique et le deuxième plus faible au pays. Les taux ont diminué de 55 % depuis 2019, année où ils s'élevaient à 2,65 \$.
- Soutien au lancement de Mission soins infirmiers, un nouveau modèle travail-études visant à accroître le nombre d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires autorisés et d'infirmières et d'infirmiers immatriculés.
- Conclusion de nouvelles ententes de financement fondées sur le rendement de 10 ans en vue d'ajouter jusqu'à 85 places au baccalauréat en sciences infirmières, qui seront réparties entre l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton.
- Partenariat avec l'Université Beal à Bangor, au Maine, qui permettra à 100 personnes du Nouveau-Brunswick de s'inscrire à son programme de baccalauréat en sciences infirmières en 2023.
- Financement d'une initiative quinquennale pour absorber chaque année les coûts liés à la reconnaissance des compétences d'au plus 300 infirmières et infirmiers formés à l'étranger qui souhaitent travailler au Nouveau-Brunswick.
- Dépôt à l'Assemblée législative d'un cadre visant à favoriser une plus grande accessibilité. *Atteindre une plus grande accessibilité : Cadre d'élaboration de la mesure législative du Nouveau-Brunswick sur l'accessibilité* est un plan qui permettra au gouvernement de travailler en collaboration pour créer des dispositions législatives sur l'accessibilité qui se traduiraient par des améliorations concrètes pour les personnes ayant un handicap.

MESURES DE RENDEMENT

Croissance de la population active

Le vieillissement de la génération du baby-boom et la chute des taux de natalité observée depuis des dizaines d'années transforment considérablement la démographie du Nouveau-Brunswick et apportent leur lot de défis pour le marché du travail. Au cours des 20 dernières années, les départs à la retraite ont presque doublé et laissent derrière eux des milliers de postes à pouvoir dans les entreprises, les hôpitaux et les écoles de la province. Le Ministère continue de se concentrer sur le développement d'une main-d'œuvre qualifiée qui permettra aux entreprises de s'établir, de fonctionner et de prendre de l'essor. La cible actuelle du Ministère consiste à accroître la population active pour atteindre au moins 421 900 travailleurs d'ici décembre 2024.

Pourquoi est-ce important?

Pour améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois et pour continuer à offrir des services publics durables et de qualité élevée, nous devons trouver des moyens novateurs de favoriser la croissance de la population active et de l'économie dans son ensemble.

Rendement général

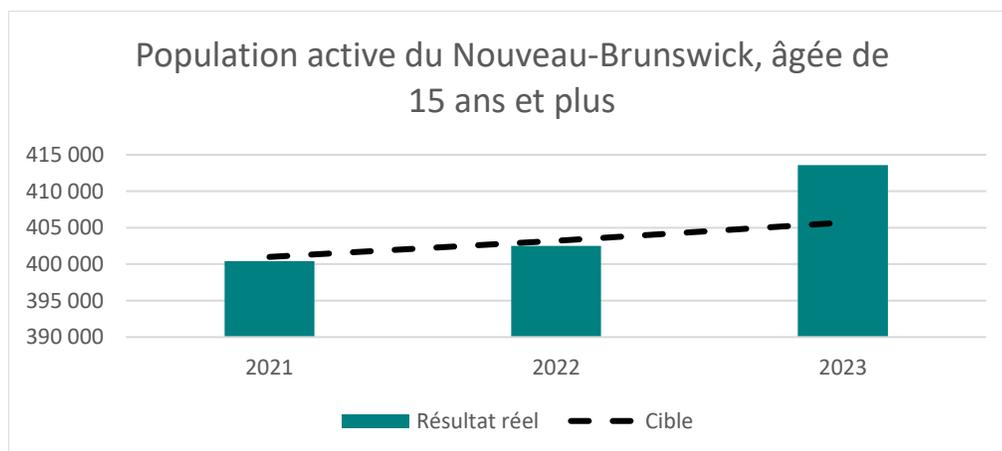
La population active du Nouveau-Brunswick a augmenté de 11 100 personnes en 2023, une tendance qui s'explique en grande partie par les niveaux d'immigration records. Cette croissance dépasse les objectifs et représente le plus grand gain de main-d'œuvre d'une année sur l'autre observé dans la province. Bien que les dernières tendances soient encourageantes, la croissance de la population active demeurera un défi continu.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

L'augmentation des allocations aux provinces des dernières années a permis au Ministère d'accroître les efforts de recrutement et de soutien aux résidents temporaires, dont les étudiants étrangers, afin d'entamer le processus de résidence permanente.

L'octroi de la résidence permanente au Nouveau-Brunswick contribue à la croissance de la population, à la fidélisation des travailleurs et à la croissance de la main-d'œuvre, dans la mesure où l'accès aux programmes provinciaux est généralement conditionnel à l'emploi permanent. Le Nouveau-Brunswick continue d'investir dans des activités de recrutement provinciales, nationales et internationales en

collaboration avec ses partenaires, dont Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), et les employeurs afin de combler les besoins en travailleurs spécialisés dans les secteurs prioritaires. En outre, le Ministère a conclu des ententes de financement avec les douze commissions de services régionaux pour élaborer des plans de croissance de la population active dans les régions et inciter les nouveaux arrivants à y rester.



Métiers spécialisés en construction résidentielle

Le Nouveau-Brunswick fait face à une importante pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction à cause d'une plus grande demande de logements au fur et à mesure que la population s'accroît. Le Ministère continue d'exécuter son plan d'action triennal axé sur une augmentation de 35 % du nombre d'apprentis inscrits dans les professions prioritaires du secteur de la construction résidentielle d'ici octobre 2024. Il est important de noter que l'objectif a été revu à la hausse comme la cible initiale de 21 % a été dépassée en novembre 2023.

Pourquoi est-ce important?

Le secteur de la construction de la province fait face à des pénuries de main-d'œuvre accentuées par la demande accrue en construction résidentielle, des départs à la retraite et un bassin insuffisant de travailleurs. Il est essentiel de pallier la pénurie de main-d'œuvre pour veiller à ce que les employeurs demeurent productifs et soient en mesure de croître en vue de répondre à la demande accrue en construction résidentielle au Nouveau-Brunswick.

Rendement général

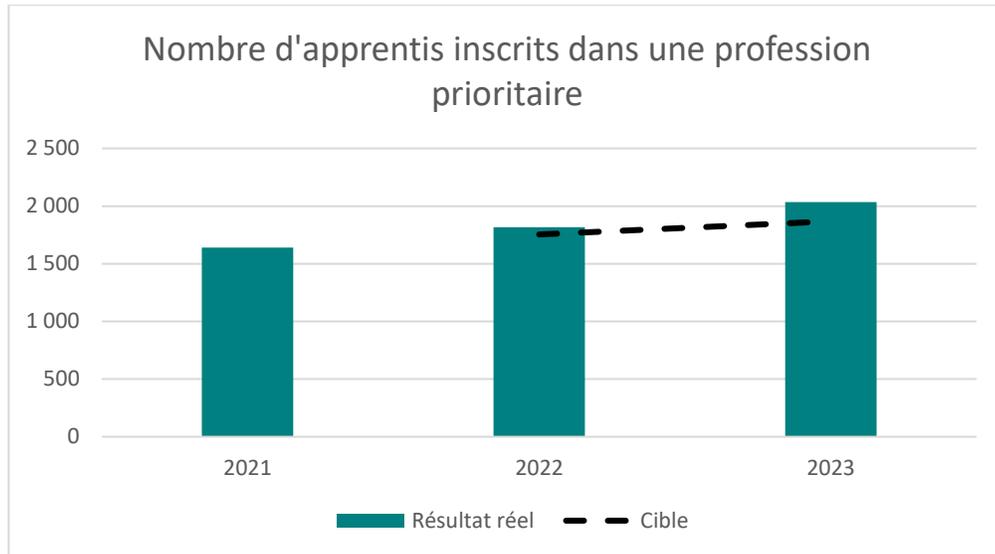
Le nombre d'apprentis inscrits dans des professions prioritaires désignées du secteur de la construction résidentielle a augmenté au cours de l'exercice 2023-2024 et a dépassé les objectifs globaux. Toutefois, dans certaines professions prioritaires, les cibles n'ont pas été atteintes et des améliorations sont donc nécessaires.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

En 2021-2022, le Ministère a formé un groupe de travail de l'industrie pour élaborer un plan d'action triennal dans le but d'accroître le nombre d'apprentis inscrits dans les professions jugées prioritaires en construction résidentielle. Le groupe de travail a établi cinq métiers prioritaires à privilégier : électricien en bâtiment, charpentier, briqueteur, plombier et couvreur. En 2023-2024, la collaboration entre l'industrie et les organisations partenaires dans le cadre du plan d'action triennal a abouti :

- à la prestation de sept programmes d'exploration des métiers spécialisés qui permettront à environ 74 personnes issues de groupes méritant l'équité de faire carrière dans ces métiers, ce qui a fait passer le taux de participation des groupes de métiers spécialisés désignés de 75 % à 88 %;
- à la formation d'un comité d'adaptation de la main-d'œuvre qui formulera des solutions à court et à long terme aux pénuries de main-d'œuvre du secteur de la construction de la province, en mettant notamment l'accent sur un meilleur recours à l'immigration par la province et les employeurs pour pourvoir les postes;
- au soutien continu du Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick;

- au lancement du programme de charpenterie de deux ans du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et du New Brunswick Community College destiné aux étudiants étrangers;
- à la mise à l'essai de préévaluations à l'appui des efforts de recrutement international;
- au prolongement de la campagne de marketing « Voici les métiers spécialisés », la première du genre depuis plusieurs années, ciblant le recrutement dans les métiers spécialisés.



Inscriptions dans les universités publiques

En réponse à la diminution globale des inscriptions dans les universités publiques depuis le début des années 2000, le Ministère s'est rallié aux institutions publiques pour soutenir des initiatives visant à attirer de nouveaux étudiants. En 2021-2022, le Ministère a créé une mesure de financement incitative fondée sur le rendement afin de récompenser les établissements qui atteignent les cibles d'augmentation des inscriptions, et cette mesure s'est poursuivie en 2023-2024. De plus, afin de mieux promouvoir la province en tant que destination d'apprentissage pour les étudiants postsecondaires, les huit établissements publics ont uni leurs forces à celles du gouvernement provincial pour lancer Études NB, une nouvelle marque et un nouveau site Web. L'objectif est d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les différents établissements en faisant mieux connaître ces derniers auprès du public et en mettant en évidence ce que la province a à offrir. Cette initiative collaborative mise sur la publicité et les événements promotionnels pour recruter des étudiants à l'échelle nationale et internationale.

Pourquoi est-ce important?

L'augmentation du nombre d'inscriptions peut dynamiser l'économie, faire croître la population et soutenir la productivité de la province. La perte de compétitivité du Nouveau-Brunswick en matière d'éducation universitaire a facilement coûté plus de 100 millions de dollars à ce secteur, si l'on tient compte uniquement des dépenses annuelles des étudiants. Cette valeur est même plus élevée lorsqu'on tient compte des répercussions à long terme, comme la stimulation du rendement du capital investi dans les universités, la fidélisation des diplômés, le renforcement des compétences de nos travailleurs et l'immigration de personnes jeunes, ambitieuses et qualifiées.

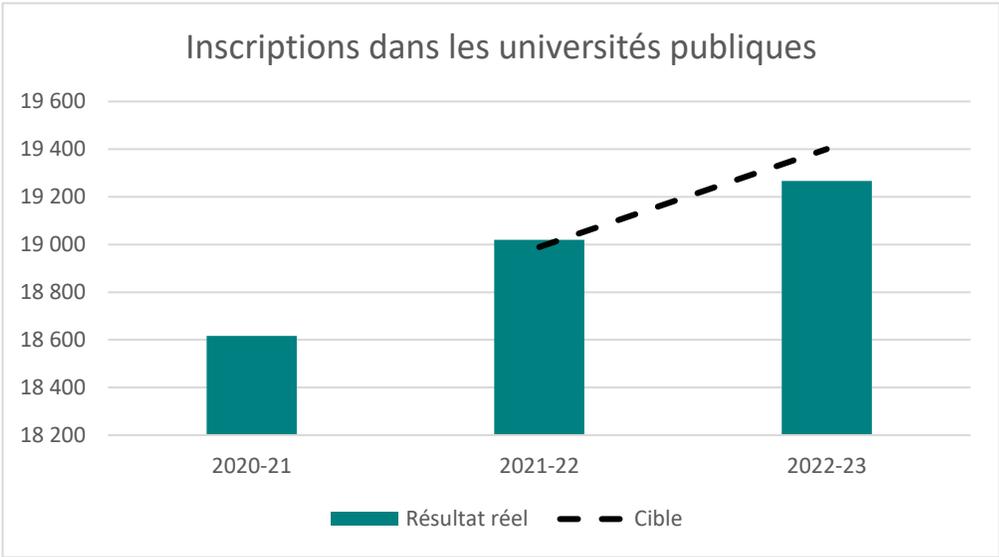
Rendement général

À l'automne 2023, le taux d'inscription aux universités publiques avait augmenté de 1,3 % sur un an grâce, entre autres, à la hausse des inscriptions d'étudiants étrangers. Cette croissance régulière, responsable et éthique des inscriptions est essentielle pour que les établissements et la province puissent assurer le niveau adéquat de services et de soutien à la population étudiante.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

Le secteur de l'éducation postsecondaire a été ébranlé le 22 janvier 2024 lorsque le gouvernement fédéral a annoncé un plafond du nombre d'étudiants étrangers. Le Ministère a rapidement collaboré avec les établissements d'enseignement désignés de la province pour concevoir et mettre en œuvre le système de lettres d'attestation provinciale et répondre aux nouvelles exigences. Il a financé la création d'un portail de traitement des demandes de lettres d'attestation requises par les étudiants étrangers pour obtenir un permis d'études. Le Ministère a également financé des activités de recrutement et de maintien dans le

cadre de la mise sur pied d'Études NB. Avec le concours des établissements participants, Études NB a réalisé des activations de marque et organisé des activités de recrutement d'étudiants au Canada. L'équipe d'Études NB a mené des campagnes de marketing et de promotion numériques pour faire affluer les visiteurs sur son nouveau site Web. Cette mesure a par ailleurs généré un trafic important depuis le site Web d'Études NB vers les sites Web des établissements publics.

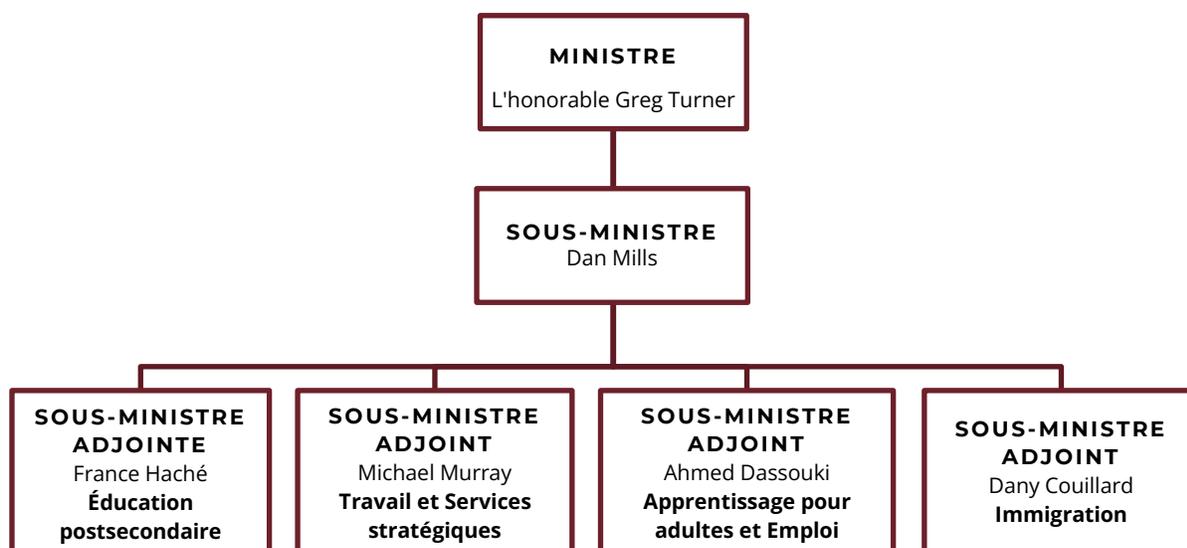


SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, province où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif. Le Ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population adéquatement instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à la prospérité de la province.

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises, les communautés et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

La **Division de l'éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris des universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et du fonctionnement du New Brunswick College of Craft and Design. La Division offre une aide financière aux établissements publics et collabore étroitement avec eux à la priorisation de la recherche et de projets axés sur les personnes étudiantes visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La Division comprend la **Direction des relations postsecondaires**, la **Direction des services financiers pour étudiants** et le **New Brunswick College of Craft and Design**.

La **Direction des relations postsecondaires** voit à promouvoir l'éducation postsecondaire dans la province en collaborant avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du GNB en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* et de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*, laquelle régleme les écoles privées de formation professionnelle dans la province et garantit la protection financière des étudiants en cas de fermeture soudaine d'une école.

Faits saillants

- Lancement d'Études NB, une nouvelle marque et un nouveau site Web, qui résulte de la collaboration des huit établissements publics et du gouvernement provincial, afin de mieux promouvoir la province en tant que destination d'apprentissage pour les étudiants postsecondaires.
- Investissement de 105 millions de dollars dans les activités du New Brunswick Community College, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et du New Brunswick College of Craft and Design pour les sociétés collégiales.
- Offre à plus de 55 000 élèves, du secondaire jusqu'à la fin des études postsecondaires, de précieuses occasions d'apprentissage expérientiel, partout dans la province, par l'intermédiaire d'Avenir NB / Avenir Wabanaki. Communication de renseignements clés sur le marché du travail en temps réel avant l'obtention du diplôme par le jumelage de personnes étudiantes avec plus de 2 800 employeurs de la province.
- Création d'une équipe d'inspection de l'assurance de la qualité pour examiner la conformité des établissements postsecondaires aux dispositions de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé* et de la politique relative aux étudiants étrangers.
- Entrée en vigueur d'une nouvelle politique relative aux étudiants étrangers en novembre 2023 pour s'assurer que des politiques, des services et des mécanismes de soutien sont en place pour les étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.
- Conception et mise en œuvre du système de lettres d'attestation provinciales et des processus connexes pour répondre aux nouvelles exigences du gouvernement fédéral concernant les étudiants étrangers.

- Élaboration et mise en œuvre de l'initiative Mission soins infirmiers en collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, l'Université de Moncton, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le New Brunswick Community College et des employeurs, dont Horizon, Vitalité, l'Association des foyers de soins et Medavie.
- Obtention par l'Université Beal Canada d'une désignation pour offrir un programme de baccalauréat en sciences infirmières en tant qu'établissement postsecondaire privé en activité au Nouveau-Brunswick à compter de janvier 2024.
- Obtention par le Collège Oulton d'une désignation pour offrir un programme de baccalauréat en sciences infirmières en tant qu'établissement postsecondaire privé en activité au Nouveau-Brunswick à compter de septembre 2024.

Le **New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD)** a pour objectif de permettre aux personnes qui y étudient de se forger des carrières créatives durables et axées sur le sens du collectif et sur des valeurs de curiosité et de créativité. La combinaison de l'artisanat et du design, la maîtrise technique acquise par les étudiants et leur préparation à une carrière créative garantissent qu'ils pourront gagner leur vie dans leur métier, s'épanouir et créer le monde dans lequel nous vivons. Dix pour cent du programme de formation est consacré à l'entrepreneuriat. De plus, heure de crédit pour heure de crédit, le NBCCD offre plus de temps de cours pratiques que n'importe lequel de ses concurrents offrant des programmes de deux et quatre ans, comme la Nova Scotia College of Art and Design University, l'Ontario College of Art and Design University, la Haliburton School of Arts et l'Emily Carr University of Art + Design. Les efforts exceptionnels du NBCCD pour former ses étudiantes et ses étudiants et les préparer à prendre part à l'industrie culturelle créative canadienne, qui représente 58 milliards de dollars, positionnent le Nouveau-Brunswick comme un chef de file dynamique en matière d'innovation créative et de design.

Faits saillants

- Création d'un processus d'assurance de la qualité et signature avec la Nova Scotia College of Art and Design University d'un protocole d'entente de parcours scolaire fondé sur un modèle de reconnaissance 2+2.
- Ouverture des inscriptions pour former une deuxième cohorte 2024 au programme novateur de formation en ligne Fondements de l'art visuel afin de répondre à la demande.
- Augmentation de 20 % du revenu brut de formation continue de la Honeybee Folk School.
- Nombreuses occasions d'apprentissage expérientiel offertes aux étudiantes et aux étudiants, notamment un programme de résidence d'été auquel plus de 10 % des personnes étudiantes ont participé, ainsi que la vente au marché en soirée de la garnison et la vente d'artisanat de Noël pour des gains de plus de 25 000 \$. Plus de six projets de commission ont également été facilités, générant plus de 21 000 \$ versés directement aux étudiants et aux étudiantes pour leur travail.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DU NBCCD	2023-2024	2022-2023
Inscriptions	243	288
Pays représentés	21	34
Rétention	94 %	91 %
Demandes d'inscription	673	468

La **Direction des services financiers pour étudiants** gère et exécute les programmes fédéral et provincial d'aide financière pour étudiants. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en accordant aux personnes étudiantes admissibles qui résident au Nouveau-Brunswick une aide financière en fonction de leurs besoins. Elle voit à mettre en œuvre les changements aux programmes et aux politiques. Elle est aussi chargée de l'amélioration continue de son offre de services pour veiller à ce que l'aide financière aux étudiants réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Elle fournit de l'information aux parties prenantes et aux partenaires, dont les établissements d'enseignement, pour faciliter la remise d'une aide financière aux étudiants de la province.

Faits saillants

- Administration de 240,9 millions de dollars sous la forme d'une aide financière accordée à 14 107 personnes étudiantes.
- Augmentation du montant maximum du prêt étudiant du Nouveau-Brunswick de 140 \$ à 200 \$ par semaine d'études.
- Augmentation du montant maximum de la bourse du Nouveau-Brunswick de 130 \$ à 160 \$ par semaine d'études.
- Adaptation des allocations de subsistance aux augmentations de l'indice des prix à la consommation.
- Offre de séances de questions et réponses virtuelles mensuelles en français et en anglais.
- Examen d'environ 400 nouveaux programmes aux fins de l'admissibilité à l'aide financière aux personnes étudiantes.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DES SERVICES FINANCIERS POUR ÉTUDIANTS [^]	2023-2024 [*]	2022-2023 ^{**}
Nombre de clients uniques	14 107	13 835
Montant moyen par client du financement remboursable (prêts)	11 551 \$	8 608 \$
Montant moyen par client du financement non remboursable (subventions et bourses)	4 474 \$	5 733 \$

[^]Les données de la Direction des services financiers pour étudiants sont déclarées en fonction de l'année d'études (du 1^{er} août au 31 juillet).

^{*}Les données de 2023-2024 sont en date du 1^{er} août 2024.

^{**}Les données de 2022-2023 sont en date du 1^{er} août 2023.

DIVISION DU TRAVAIL ET DES SERVICES STRATÉGIQUES

La **Division du travail et des services stratégiques** appuie le Ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont la collecte d'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement; et services législatifs et de réglementation. Elle assure également des services généraux qui permettent aux directions opérationnelles du Ministère d'offrir les programmes.

La Division est constituée des directions suivantes : **Services en milieu du travail** (Relations industrielles et Normes d'emploi); **Services des défenseurs** (défenseurs des travailleurs et des employeurs); **Politique, Recherche et Analyse du marché du travail**; **Finances et opérations**, **Services de la gestion de l'information et de la technologie**, **Excellence du rendement** et **Service des ressources humaines**.

Le **Tribunal d'appel des accidents au travail** est indépendant du Ministère, mais relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail et des services stratégiques. La Division joue un rôle important en appuyant le Tribunal, le cas échéant, tout en reconnaissant son indépendance. Elle offre notamment un soutien aux partenariats et au dialogue avec Travail sécuritaire NB et les parties prenantes de l'industrie relativement à l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques concernant la santé et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le Tribunal publie un rapport annuel distinct de celui du Ministère.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail et des services stratégiques. Elle est indépendante du Ministère, mais reçoit un soutien administratif de la Direction des finances et des opérations. Elle joue aussi un rôle important de soutien aux partenariats et au dialogue avec les parties prenantes en ce qui concerne l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques. La Commission publie un rapport annuel distinct de celui du Ministère.

La **Direction des services en milieu de travail (Relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et parapublic en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, un conseil d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à encourager des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en vigueur. La Direction applique la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privés et parapublics syndiqués de la province.

Faits saillants

- Il y a eu assignation de 25 conflits de travail avec la participation de la Direction. Les conflits sont survenus durant la négociation de conventions collectives.
- Il y a eu règlement de 24 conflits de travail avant que soient décrétés une grève ou un lock-out, dont l'un a mené à un arrêt de travail.
- Il y a eu nomination de 14 arbitres (arbitrage accéléré) et médiation de 18 griefs.
- La Direction a présenté 58 dossiers de médiation préventive.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	2023-2024	2022-2023
Conflits de travail assignés avec la participation de la Direction	25	24
Conflits de travail réglés avant une grève ou un lock-out	24	23

La **Direction des services en milieu de travail (Normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, les congés annuels, les indemnités de congés annuels et les jours fériés. La Direction est chargée de représenter le directeur aux audiences devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les personnes étudiantes au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard de la loi. Le personnel organise de nombreuses séances d'éducation dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

Faits saillants

- Tenue de 117 séances d'information sur les éléments de base de la *Loi sur les normes d'emploi*. Les séances s'adressaient notamment aux élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements postsecondaires, ainsi qu'aux parties prenantes (employés/employeurs), aux associations professionnelles et aux nouveaux arrivants.
- Réponse à 10 657 demandes de renseignements au sujet de préoccupations liées à l'emploi.
- Enquête sur 1 137 plaintes officielles et réalisation de 25 vérifications.
- Visite du site Web de la Direction par 46 525 personnes.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX NORMES D'EMPLOI	2023-2024	2022-2023
Séances d'information tenues	117	127
Demandes de renseignements reçues	10 657	10 166
Plaintes officielles donnant lieu à une enquête	1 137	999

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** a pour mandat, en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur transmettant de l'information, en les conseillant et en les représentant lors des auditions d'appel.

Faits saillants

- Il y a eu 504 nouveaux cas, 620 cas clos et 606 cas actifs à la fin de la période.
- Les défenseurs ont représenté des travailleurs blessés lors de 392 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES TRAVAILLEURS	2023-2024	2022-2023
Nombre de nouveaux cas	504	501
Nombre d'audiences	392	417

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** aide les employeurs à traiter les questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation. Elle fournit des services d'éducation et offre aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation de travailleurs devant le Tribunal d'appel des accidents au travail. Elle donne des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de la loi applicable.

Faits saillants

- Il y a eu 206 nouveaux cas, 238 cas clos et 107 cas actifs à la fin de la période.
- Les défenseurs ont représenté des employeurs lors de 44 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES EMPLOYEURS	2023-2024	2022-2023
Nombre de nouveaux cas	206	209
Nombre d'audiences	53	44

La **Direction de la politique, de la recherche et de l'analyse du marché du travail** voit à l'élaboration de politiques, à la recherche, à l'évaluation et à l'analyse du marché du travail, dont le développement et la diffusion d'information sur le marché du travail, pour faire progresser la mission du Ministère, tout en assurant la conformité aux priorités du gouvernement.

Faits saillants

- Contribution, à titre de représentante du Nouveau-Brunswick au Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne, au rapport du Canada sur l'Examen périodique universel des Nations Unies, et représentation de la province au sein de la délégation canadienne.
- Séance d'information sur le marché du travail axée sur les emplois les plus demandés au Nouveau-Brunswick offerte à plus de 6 000 élèves inscrits à des cours de planification de carrière dans les écoles secondaires anglophones et francophones de la province. Une [Vidéo](#) a été réalisée pour mettre en lumière des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois ayant choisi des métiers demandés.
- Distribution du tout nouveau jeu de cartes Carrièreosité, qui permet aux élèves des écoles intermédiaires et secondaires anglophones et francophones de la province d'explorer les possibilités de carrière.
- Direction en 2023 de la 8^e compétition provinciale annuelle ChatterHigh, un jeu éducatif en ligne qui permet aux élèves d'explorer différents choix d'études supérieures et de carrières. Au total, 64 écoles secondaires ont participé à la compétition cette année, ce qui représente un total sans précédent de plus de 3 000 élèves.
- Maintien du site Web NBjobs.ca / emploisNB.ca qui a continué d'enregistrer un trafic et un taux d'engagement importants en 2023-2024. Plus de 300 000 sessions ont été enregistrées au Canada du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, tandis que le nombre de sessions à l'étranger ont dépassé le million.
- Diffusion des données prévisionnelles pour la période allant de 2023 à 2032. Ces nouvelles prévisions brossent un portrait plus exact du marché du travail actuel et des attentes à venir dans le but d'éclairer le processus décisionnel. Outre cette nouveauté, tous les profils de professions ont été harmonisés avec la Classification nationale des professions la plus récente (CNP 2021).
- Préparation de plusieurs rapports d'information sur le marché du travail, notamment le rapport *Perspectives du marché du travail au Nouveau-Brunswick*, les rapports de profil régionaux, le *Rapport sur les postes vacants (trimestriel)*, le *Profil du marché du travail de la population autochtone au Nouveau-Brunswick*, le *Rapport sur la population du Nouveau-Brunswick*, l'*Aperçu démographique trimestriel du Nouveau-Brunswick*, le *Rapport sur le salaire minimum au Nouveau-Brunswick* et le rapport *Effectifs postsecondaires et attestations d'études décernées au Nouveau-Brunswick*.
- Partenariat avec l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) pour produire divers rapports de recherche sur des sujets comme les tendances démographiques, le maintien et les résultats liés au marché du travail des diplômés, l'immigration et plus encore. Ces études sont régulièrement utilisées pour la prise de décision dans l'ensemble du gouvernement et par ses parties prenantes.

La **Direction des finances et des opérations** gère les ressources financières du Ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, et réalise des vérifications à des fins d'assurance. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et la vérification interne.

Faits saillants

- Fourniture d'analyses financières et de soutien aux principales priorités gouvernementales au cours de l'exercice, y compris, entre autres, au budget principal, aux comptes publics, aux mémoires au Conseil exécutif, aux rapports trimestriels et aux analyses des écarts.
- Réception et gestion de plus de 3 065 demandes de renseignements en ligne et coordination des réponses à plus de 722 correspondances et autres documents pour signature par le comité de la haute direction.
- Supervision de la gestion des installations pour tous les sites régionaux et centraux du Ministère.
- Représentation du Ministère au Comité provincial des mesures d'urgence de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.
- Coordination de la réalisation de nombreuses fonctions de vérification interne sous la direction du comité de vérification interne.

La **Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie** assure le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du Ministère. Certains services sont offerts à l'interne au Ministère alors que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

Faits saillants

- Poursuite du partenariat avec SNB pour assurer la maintenance des applications et du matériel informatique du Ministère.
- Mise au point d'une base de données sur les effectifs et les actifs du Ministère aux fins d'inventaire et de vérification des factures de SNB, entre autres.
- Collaboration à la conception du système de lettres d'attestation provinciales.

La **Direction de l'excellence du rendement** assure un leadership ministériel dans la planification stratégique et la mise en œuvre complète du système de gestion officielle. Le système de gestion officielle vise à offrir la meilleure valeur possible aux contribuables, grâce à une approche structurée de la gestion stratégique, de la gestion des initiatives, de la gestion quotidienne, de la gestion des processus et de la gestion du rendement.

Faits saillants

- Soutien à diverses initiatives prioritaires du GNB, du Ministère et des directions par la gestion de projets, la gestion du changement, la mesure du rendement, la cartographie des processus, l'analyse de données et la facilitation.
- Suivi de la mise au point des plans de continuité des activités des directions pour assurer la reprise des activités essentielles du Ministère et la prestation de services en cas de crise ou de catastrophe.

La **Direction du service des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du Ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

Faits saillants

- Participation aux salons des carrières des universités de la province et recrutement accru d'étudiants au sein du Ministère.
- Soutien à Mosaïk, un programme d'embauche de nouveaux arrivants qualifiés et d'expérience au sein du Ministère.
- Animation d'un événement soulignant la diversité internationale pour souhaiter la bienvenue aux membres du personnel du Ministère qui ont choisi le GNB comme employeur et reconnaître leur contribution.
- Promotion continue de l'importance de la santé, de la sécurité et du mieux-être en aidant les gestionnaires de personnel à comprendre et à mettre en œuvre leurs nombreuses responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail.
-
- Formation destinée aux gestionnaires de personnel sur les résultats du sondage sur l'expérience des employés et promotion de la création de plans d'action pour les directions afin d'accroître la mobilisation du personnel.

DIVISION DE L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES ET DE L'EMPLOI

La **Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi** soutient le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabétisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les compétences acquises, en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des gens du Nouveau-Brunswick, et en offrant des programmes et des services qui aident les sans-emploi, les personnes sous-employées et les nouveaux arrivants à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein et qui aident les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver les bons employés.

La Division comprend la **Direction de TravailNB, Métiers spécialisés NB** et le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick**.

La **Direction de TravailNB** répond de façon stratégique aux besoins en évolution du marché du travail en offrant de l'information, des services et des soutiens qui sont adaptés aux besoins des particuliers (chercheurs d'emploi et apprenants adultes), des employeurs et des partenaires du marché du travail. La Direction s'assure que les interventions collaboratives, personnalisées, flexibles et stratégiques sont conçues pour produire des résultats positifs et mesurables pour la clientèle. En plus des besoins en emploi et en formation, la Direction est responsable d'accroître l'alphabétisation et les compétences essentielles au travail chez les adultes.

Faits saillants

- Prestation de services à 13 554 clients au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail, et à 6 059 clients dans le cadre de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre. La Direction a pu aider 9 208 personnes à la recherche active d'un emploi à se trouver un poste. Elle a également aidé 4 412 prestataires actifs d'assurance-emploi à retourner au travail, ce qui représente des économies potentielles de 24 millions de dollars pour le régime d'assurance-emploi.
- Renouvellement de la collaboration avec les principaux intervenants portuaires dans le cadre d'un nouveau partenariat de la main-d'œuvre afin d'élaborer des stratégies de recrutement et de formation évolutives qui permettront de pourvoir jusqu'à 800 nouveaux postes au port de Saint John, d'accroître l'efficacité des activités portuaires et d'atteindre les objectifs opérationnels.
- Investissement de 250 000 \$ dans le cadre du programme d'adaptation de la main-d'œuvre pour aider le comité communautaire de développement de la main-d'œuvre à revoir les objectifs de mise en œuvre du plan directeur de l'Administration portuaire de Belledune.
- Soutien continu à l'Institut McKenna, qui a mené dans la province d'importantes initiatives axées sur le perfectionnement des talents et l'adoption de la technologie en vue de contribuer à la croissance économique. L'institut s'est concentré sur des secteurs prioritaires, dont l'éducation et l'agriculture, ainsi que sur la littératie numérique.
- Établissement de contrats de financement avec les commissions de services régionaux afin de favoriser le perfectionnement de la main-d'œuvre et la croissance de la population active par le biais d'un réseau de forums des partenaires du marché du travail. TravailNB a fourni 5 749 776 \$ aux 12 commissions de services régionaux désignées à l'appui de leurs plans et initiatives de croissance de la main-d'œuvre.
- Création de 268 jumelages à travers la province dans le cadre du projet pilote Agence Emploi Retraite. Des organisations travaillent en partenariat avec TravailNB pour jumeler des personnes retraitées de plus de 50 ans qui souhaitent réintégrer le marché du travail à des employeurs à la recherche de main-d'œuvre à court terme.
- Soutien aux opérations continues d'avenueNB, une coopérative à but non lucratif qui supervise la prestation de services d'emploi spécialisés par des tiers pour les personnes handicapées dans toute la province. La nouvelle approche collaborative est centrée sur la personne et veille à ce que les personnes ayant un handicap et les employeurs aient un accès équitable aux services et au soutien à l'emploi.
- Axé sur ses partenariats stratégiques, TravailNB a rencontré régulièrement le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick et les organismes d'aide aux immigrants pour planifier et coordonner les efforts de prestation de services visant à soutenir les nouveaux arrivants et à les maintenir sur le marché du travail.
- Investissement de 6,7 millions de dollars pour aider les employeurs à pourvoir 1 128 postes représentant 93 % des postes recommandés dans le cadre du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED).
- Soutien à l'examen des professions prioritaires désignées par le GNB. Les 24 professions prioritaires de la liste actualisée englobent six secteurs : les soins de santé, l'éducation, la production alimentaire, la foresterie, la construction résidentielle et la technologie de l'information. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recrutement et de maintien en poste visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre actuelles et prévues dans ces secteurs se poursuivent.

- Soutien à la mise sur pied d'un comité d'adaptation de la main-d'œuvre (AMO) pour le secteur de la construction. Le comité est dirigé par l'Association de la construction du Nouveau-Brunswick et est composé de représentants de l'industrie et du gouvernement. Le comité d'AMO a lancé un défi de 100 jours visant à mobiliser le secteur pour trouver des solutions aux obstacles associés au recrutement de talents étrangers.
- Soutien aux employés de la province pour participer à des activités de recrutement en personne et en ligne de portée nationale. Les employeurs ont été invités à assister aux activités de recrutement nationales en fonction des évaluations de leurs services de soutien en ressources humaines réalisées par des consultants en main-d'œuvre de TravailNB. Quarante-neuf employeurs ont participé à dix événements nationaux en ligne auxquels plus de 4 901 candidats se sont inscrits, et 40 employeurs ont participé à huit événements nationaux en personne.
- Soutien au secteur des soins pour attirer et fidéliser des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP). Dans le cadre du programme Formation de la main-d'œuvre, les employeurs étaient admissibles à une aide financière améliorée pour couvrir les coûts de formation des PSSP actuels et potentiels. En 2023-2024, 601 personnes ont été formées comme PSSP ou aides aux services de soutien à la personne à travers ce programme. En ce qui concerne le programme Formation et perfectionnement professionnel (FPP), 130 personnes ont reçu des fonds pour les aider à payer leurs frais de scolarité dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.
- En 2023-2024, 1 006 placements ont été offerts dans le cadre du programme Connexions travail. Connexions travail est l'un des soutiens disponibles pour maximiser le potentiel de la main-d'œuvre de la province en offrant des possibilités d'emploi aux chercheurs d'emploi. Les personnes peuvent se voir offrir des possibilités de travail visant à surmonter les obstacles à l'emploi ou à acquérir l'expérience ou les compétences requises pour exercer une profession.
- Le programme Formation et perfectionnement professionnel (FPP) remet des subventions aux personnes admissibles pour les aider à suivre un programme de formation ou d'études qui leur permettra de retourner rapidement au travail. Parmi les 1 461 personnes qui ont bénéficié du programme FPP, 462 (32 %) se lançaient vers des professions dans des secteurs prioritaires, comme la construction résidentielle et les soins de santé.

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** (SBPNB) est un réseau de bibliothèques publiques qui offre des services et des programmes pour permettre aux gens de garder le contact, d'apprendre, de lire, de jouer et de créer dans un monde en constante évolution. Au Nouveau-Brunswick, le service de bibliothèques publiques est offert dans le cadre d'un partenariat établi entre le gouvernement provincial et les municipalités participantes et est régi par la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*. Il compte un bureau provincial, cinq bureaux régionaux, cinquante-deux bibliothèques publiques, onze bibliothèques publiques-scolaires, une direction virtuelle et un service provincial de livres sonores par la poste. Le SBPNB est conçu de façon à maximiser la mise en commun des ressources. Il permet aux bibliothèques publiques d'utiliser une seule carte et de partager les collections, les programmes, les statistiques, les services en ligne, les services relatifs à l'administration et un système informatisé de bibliothèque.

Faits saillants

- Prêt de trousse de détection de radon et de dioxyde de carbone pour aider le public à déterminer les niveaux de gaz dans leur domicile. Ce programme est le fruit de partenariats avec l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick, l'organisation Community Access to Ventilation Information et la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.
- Réouverture de la Bibliothèque publique de Memramcook un an après les dégâts provoqués par une importante inondation. Toutes les étagères, tout le mobilier et tous les ouvrages ont été remplacés.
- Partenariats avec douze attractions touristiques pour permettre au public d'emprunter des laissez-passer gratuits. Ces laissez-passer donnent accès à des sites historiques, des aquariums, des galeries d'art et d'autres attractions de la province. Les partenariats ont conduit à 35 000 emprunts de laissez-passer et à la création de 3 700 nouvelles cartes de bibliothèque.
- Promotion de la lecture en partenariat avec l'Atlantic Publishers Marketing Association, qui a permis aux bibliothèques publiques de la province d'offrir la collection *Lire Atlantique* sous forme de 50 livres électroniques et livres audio d'auteurs d'ici sans réservations ni listes d'attente. Un millier de prêts ont été enregistrés en moyenne chaque mois du programme. Les livres électroniques sont assortis de diverses fonctionnalités pour les personnes qui ont de la difficulté à lire des imprimés.
- Début de l'offre gratuite de produits menstruels aux usagers. Des tampons et des serviettes hygiéniques sont maintenant offerts dans les toilettes publiques.
- Lancement du plan stratégique 2024-2026, axé sur trois principaux piliers : Des bibliothèques pour tous, Découvrez votre bibliothèque et Expérience du personnel. Plus de 1 000 réponses à l'enquête menée auprès du public, des partenaires communautaires et du personnel ont été prises en compte dans l'élaboration de ce plan.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE	2023-2024	2022-2023
Cartes d'utilisateur de bibliothèque	352 656	323 654
Visites de bibliothèque	1 654 051	1 354 197
Nombre de participants aux programmes	203 087	148 672
Prêts – livres imprimés	2 666 639	2 101 936
Prêts – livres électroniques	533 230	432 972
Nombre total de prêts	3 199 869	2 534 908

La **Direction de Métiers spécialisés NB** offre des possibilités de formation en apprentissage et de certification de qualité pour les professions désignées qui sont uniformes et à jour et qui répondent aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Elle fournit ces services à des milliers d'apprentis et de professionnels des métiers spécialisés, en voyant à l'exécution des formations en apprentissage, en

validant les programmes d'études et en travaillant en vue de s'assurer que tous les gens de métier en activité possèdent les qualifications requises. Elle veille à ce que la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés ait les compétences et les connaissances nécessaires pour évoluer efficacement dans le marché du travail. Elle détermine enfin les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 45 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fournit des services de certification dans les 82 professions désignées.

Faits saillants

- Au Nouveau-Brunswick, les taux de réussite aux examens des métiers spécialisés ont dépassé la moyenne nationale de plus de 20 %.
- Obtention par le Nouveau-Brunswick et les douze autres provinces et territoires d'un taux d'harmonisation de 75 % pour le nom du métier, les heures requises et l'ordonnement de la formation.
- Obtention par le Nouveau-Brunswick et les trois autres provinces de l'Atlantique d'un taux d'harmonisation de 82 % pour les 23 métiers relevant du projet d'harmonisation des provinces de l'Atlantique. Cela représente 16 métiers entièrement mis en œuvre et en voie de renouvellement, et 7 autres à diverses étapes de mise en œuvre. Les provinces de l'Atlantique sont les seules provinces à afficher un taux d'harmonisation de 100 % pour le nom du métier, les heures, l'ordonnement, le programme d'études, les examens et les journaux d'apprentissage.
- Poursuite de la prestation du Programme de stratèges en apprentissage virtuel pour aider les apprentis du Nouveau-Brunswick à surmonter les défis d'apprentissage et à obtenir leur certificat. En raison de son succès, le Nouveau-Brunswick dirige l'expansion continue de ce programme, partout au Canada, grâce à un financement fédéral qui s'étend jusqu'en 2026.
- Maintien en poste d'un conseiller en formation pour appuyer les carrières dans les métiers spécialisés au sein des collectivités autochtones. En 2022-2023, 21 apprentis autochtones ont obtenu leur certificat. Au 31 mars 2024, 124 apprentis autochtones étaient inscrits, dont 17 % sont des femmes.
- Poursuite du partenariat avec Services stratégiques de main-d'œuvre du Programme Mentor Apprenti (SSMPMA). En 2023-2024, SSMPMA a mené 7 programmes d'explorations des métiers spécialisés ciblant les groupes sous-représentés que sont les femmes, les Autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les jeunes et les personnes handicapées, auxquels ont pris part 74 participants. Le Ministère poursuivra son partenariat avec SSMPMA pour aider à pallier les pénuries de main-d'œuvre prévues, notamment dans les professions spécialisées prioritaires, en se concentrant encore une fois sur les femmes, les Autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les jeunes et les personnes handicapées.
- Poursuite de la campagne de marketing « Voici les métiers spécialisés » en partenariat avec Compétences Canada Nouveau-Brunswick. La campagne vise à mieux faire connaître et à promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés au Nouveau-Brunswick, en mettant l'accent sur les professions spécialisées prioritaires et les publicités mettant en valeur les professionnels des métiers spécialisés du Nouveau-Brunswick, tant apprentis que certifiés.
- Création de la nouvelle marque Métiers spécialisés NB, lancée en avril 2024. Cette initiative vise à promouvoir les métiers spécialisés comme une option d'études postsecondaires sur quatre ans valable et respectée, plutôt que reléguée au second rang.

- Lancement par la Direction du certificat de préposé aux services de soutien à la personne (PSSP) et de conseiller en intégration communautaire (CIC) en vertu de la *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, le 1^{er} juillet 2021. Cela a aussi marqué le début de la période de quatre ans visée par la clause des droits acquis durant laquelle les PSSP et les CIC existants peuvent faire reconnaître leur formation et leur expérience de travail aux fins du certificat. En date de mai 2024, la Direction avait délivré un certificat à 744 PSSP et à 300 CIC.
- Rétablissement du poste d'agent d'éducation et de conformité et embauche d'un nouvel agent pour répondre aux préoccupations en matière de conformité de l'industrie. Parmi les dix plaintes examinées, neuf ont été résolues et une est toujours en cours d'examen. Sept des plaintes ont donné lieu à des possibilités d'interventions pédagogiques.
- Soutien, en partenariat avec les provinces de l'Atlantique, à la distribution de l'incitatif financier du Service d'apprentissage canadien du gouvernement fédéral aux employeurs qui embauchent des apprentis. L'incitatif financier est doublé si l'employeur inscrit un apprenti issu d'un groupe défavorisé. Ces efforts se sont soldés par l'inscription de 385 nouveaux apprentis.
- Poursuite des efforts visant à créer un programme de formation et d'évaluation pour les monteuses d'installations au gaz (classes A et B) dans le cadre du transfert de la certification gouvernementale précédemment administrée par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR L'APPRENTISSAGE	2023-2024	2022-2023
Inscriptions aux programmes d'apprentissage (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	1 469 (+6 %)	1 389 (+12 %)
Certificats délivrés (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	1 541 (-2 %)	1 573 (+79 %)
Total d'apprentis inscrits (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	5 714 (+10 %)	5 176 (+6 %)

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS EN STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE	2023-2024	2022-2023
Nombre de clients servis (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	1 492 (+114 %)	697 (+4 %)
Nombre d'interventions entamées (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	4 742 (+36 %)	3 495 (-12 %)
Nombre d'interventions réalisées (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	2 996 (+17 %)	2 566 (-21 %)

DIVISION DE L'IMMIGRATION

La **Division de l'immigration** ne relève plus d'Opportunités Nouveau-Brunswick, mais plutôt du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à compter de juillet 2023. La Division aide les employeurs de la province à embaucher des talents étrangers afin de pallier les pénuries de main-d'œuvre; aide les nouveaux arrivants à naviguer dans le système d'immigration; collabore avec les fournisseurs de services aux immigrants à l'intégration et au maintien des nouveaux arrivants; assure l'intégrité des programmes d'immigration provinciaux; aide les étudiants étrangers à s'installer au Nouveau-Brunswick et à y rester après l'obtention du diplôme; et rationalise les programmes afin que les politiques d'immigration soient au service des employeurs et de l'économie de la province.

La Division est composée des directions suivantes : **Services d'immigration, Développement de la main-d'œuvre, Partenariats stratégiques et intégration et Opérations, conformité et intégrité.**

La **Direction des services d'immigration** est responsable du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme d'immigration au Canada atlantique. Elle supervise le traitement des demandes et la sélection des candidats provinciaux et veille à ce que les voies d'immigration correspondent aux priorités de la province. La Direction travaille de près avec ses homologues fédéraux et provinciaux relativement aux politiques et aux processus opérationnels et fournit des séances de formation sur les voies d'immigration.

La **Direction du développement de la main-d'œuvre** aide les employeurs du Nouveau-Brunswick à embaucher des talents étrangers et à tisser des liens avec des partenaires internationaux, et elle offre aux employeurs admissibles des programmes et des services d'immigration adaptés à leurs besoins. En outre, elle organise et mène des missions internationales de recrutement en collaboration avec des employeurs afin de recruter des travailleurs qualifiés dans les professions désignées comme prioritaires.

La **Direction des partenariats stratégiques et de l'intégration** veille à créer et à entretenir des liens avec les marchés internationaux par la conclusion d'ententes d'intérêt commun en matière de recrutement éthique, de compétences et de formation et d'échanges culturels. Elle administre le financement des organismes communautaires d'aide à l'établissement pour les immigrants pour s'assurer que les nouveaux arrivants et les collectivités reçoivent des services de qualité. La Direction offre également du soutien aux étudiants étrangers qui veulent s'installer au Nouveau-Brunswick de manière permanente. En collaboration avec les établissements et les parties prenantes, elle les aide à s'adapter à la vie professionnelle dans la province, leur fournit des séances d'information sur l'immigration et coordonne le programme Étudier et réussir au N.-B.

La **Direction des opérations, de la conformité et de l'intégrité** est responsable du service de navigateurs en immigration, qui fournit de l'information et un soutien de première ligne aux candidats à l'immigration. Elle gère et tient à jour la plateforme de demandes d'immigration en ligne du gouvernement provincial. La Direction aide aussi la Division de l'immigration à prévenir et à détecter la fraude à l'immigration et les problèmes d'intégrité connexes et lui fournit un soutien administratif.

Indicateurs de rendement clés

Nominations provinciales	2023	2022
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)	3 167	2 584
Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA)	2 228	489
Certificats émis aux diplômés internationaux	2 547	1 233
Certificats émis aux francophones	1 139	992

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Recettes brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2023-2024			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Produits de placements	12 939,0 \$	12 520,6 \$	(418,4 \$)	
Licences et permis	1 857,0 \$	1 540,0 \$	(317,0 \$)	
Vente de biens et de services	3,782,0 \$	3 302,4 \$	(479,6 \$)	
Recettes diverses	440,0 \$	2 002,5 \$	1 562,5 \$	1
Subventions conditionnelles – Canada	113 699,0 \$	136 698,2 \$	22 999,2 \$	2
Totaux – Recettes au compte ordinaire	132 717,0 \$	156 063,7 \$	23 346,7 \$	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2023-2024*.

Recettes au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2023-2024			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité	2 700,0 \$	1 418,1 \$	(1 281,9 \$)	3
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	461,1 \$	161,1 \$	
Projets recouvrables	426,0 \$	582,0 \$	156,0 \$	
Totaux – Recettes au compte à but spécial	3 426,0 \$	2 461,2 \$	(964,8 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2023-2024*.

Dépenses brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2023-2024			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Division de l'Éducation postsecondaire				
Éducation postsecondaire	514 639,2 \$	497 481,4 \$	(17 157,8 \$)	4
Division du Travail et des Services stratégiques				
Travail et Services stratégiques	12 827,9 \$	12 351,7 \$	(476,2 \$)	
Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi				
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	18 778,0 \$	18 342,4 \$	(435,6 \$)	
Métiers spécialisés NB	9 258,5 \$	12 224,4 \$	2 965,9 \$	5
TravailNB	123 331,7 \$	164 688,6 \$	41 356,9 \$	6
Totaux - Dépenses ordinaires	678 835,3 \$	705,088.5 \$	26,253.2 \$	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2023-2024*.

Dépenses en immobilisations

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2023-2024			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Programme d'entretien reporté	2 200,0 \$	2 165,9 \$	(34,1 \$)	
Total - Dépenses en immobilisations	2 200,0 \$	2 165,9 \$	(34,1 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2023-2024*.

Dépenses au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2023-2024			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité	2 700,0 \$	1 735,3 \$	(964,7 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	476,0 \$	176,0 \$	
Projets recouvrables	426,0 \$	550,8 \$	124,8 \$	
Totaux - Dépenses au compte à but spécial	3 426,0 \$	2 762,1 \$	(663,9 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2023-2024*.

Prêts étudiants : avances et recouvrements

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2023-2024			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Avances de prêts étudiants	90 500,0 \$	83 350,0 \$	(7 149,1 \$)	7
Recouvrement de prêts aux étudiants	45 000,0 \$	44 538,8 \$	(461,2 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2023-2024*.

Portefeuille des prêts aux étudiants

(En milliers de dollars)

	31 MARS 2024	31 MARS 2023
Prêts en règle	503 282,6 \$	467 965,8 \$
Prêts en souffrance	177 513,9 \$	176 864,4 \$
Totaux - Portefeuille	680 796,5 \$	644 830,2 \$
Provision pour créances douteuses	210 662,0 \$	198 919,9 \$

New Brunswick College of Craft and Design
Organisme de service spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2023-2024			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Solde d'ouverture	1 696,0 \$	1 770,9 \$	74,9 \$	
Recettes				
Produits de placements	1,0 \$	1,0 \$	0,0 \$	
Vente de biens et de services	1 377,0 \$	1 310,0 \$	(67,0 \$)	
Recettes diverses	0,0 \$	31,0 \$	31,0 \$	
Transfert du Ministère	3 521,0 \$	3 961,5 \$	440,5 \$	
Total – Recettes	4 899,0 \$	5 303,5 \$	404,5 \$	
Dépenses	4 722 0 \$	5 111,7 \$	389,7 \$	
Excédent (déficit) pour l'exercice	177,0 \$	191,8 \$	14,8 \$	
Solde de clôture	1 873,0 \$	1 962,7 \$	89,7 \$	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2023-2024*.

REMARQUE : Le rapport annuel a été rédigé avant la publication du volume 2 des comptes publics : Information supplémentaire. Par conséquent, l'information financière déclarée dans le présent rapport peut ne pas refléter les chiffres définitifs qui sont déclarés dans les comptes publics.

Notes afférentes à l'information financière 2023-2024

Note 1 : Recettes diverses

L'écart est principalement dû à un recouvrement des dépenses de l'exercice précédent plus important que prévu provenant de divers programmes.

Note 2 : Subventions conditionnelles – Canada

L'écart est principalement dû au report de fonds fédéraux complémentaires qui n'étaient pas inclus dans le budget principal des dépenses.

Note 3 : Recettes au compte à but spécial

L'écart est principalement attribuable à la réduction du nombre de dossiers traités de bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité

Note 4 : Éducation postsecondaire

L'écart est principalement attribuable au financement fédéral pour les étudiants et aux fonds non dépensés en raison de reports de projet.

Note 5 : Métiers spécialisés NB

L'écart est principalement dû aux dépenses découlant de la stratégie du logement et au calendrier des projets de stratégies en apprentissage virtuel.

Note 6 : TravailNB

L'écart est principalement attribuable à la participation accrue au programme et au report de fonds fédéraux complémentaires qui n'étaient pas inclus dans le budget principal des dépenses. Le mandat spécial représentant une augmentation du budget de 45 millions de dollars en cours d'année n'est pas inclus dans les tableaux.

Note 7 : Avances de prêts étudiants

La diminution des avances de prêts est surtout attribuable au taux de participation moins élevé que prévu.

Sommaire des dépenses – Programme d'emploi, d'alphabétisation et des compétences essentielles au travail

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

PROGRAMMES D'EMPLOI	ENTENTE CANADA – NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE	DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	ENTENTE CANADA – NOUVEAU BRUNSWICK SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHE DU TRAVAIL	TOTAL
Accroissement de l'emploi	0,0 \$	428,4 \$	4 645,0 \$	5 073,4 \$
Connexions travail	3 137,0 \$	4 451,6 \$	3 593,4 \$	11 182,0 \$
Formation et perfectionnement professionnel	6 134,5 \$		39 116,2 \$	45 250,7 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain		6 899,6 \$		6 899,6 \$
Services d'emploi	9 411,4 \$	1 400,0 \$	56 762,1 \$	67 573,5 \$
Compétences essentielles au travail	2 014,2 \$			2 014,2 \$
Rattrapage scolaire du RésCAA	3 520,7 \$	401,0 \$	2 125,6 \$	6 047,3 \$
Total partiel – Programmes	24 217,8 \$	13 580,6 \$	106 242,3 \$	144 040,7 \$
Administration	1 106,4 \$	4 940,6 \$	14 596,1 \$	20 643,1 \$
Total – Dépenses des programmes d'emploi	25 324,2 \$	18 521,2 \$	120 838,4 \$	164 683,8 \$
Budget 2023-2024	14 975,0 \$	21 047,7 \$	87 309,0 \$	123 331,7 \$
Écart plus/(moins)	(10 349,2 \$)	2 526,5 \$	(33 529,4 \$)	(41 352,1 \$)

Sommaire des dépenses – Aide au fonctionnement aux universités publiques et au Collège de technologie forestière des maritimes CTFM)

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

AIDE AU FONCTIONNEMENT	MOUNT ALLISON UNIVERSITY	ST. THOMAS UNIVERSITY	UNIVERSITÉ DE MONCTON	UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK	COLLÈGE DE TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DES MARITIMES	TOTAL
Aide au fonctionnement sans restriction	22 644,4 \$	13 318,7 \$	71 052,7 \$	125 401,2 \$	2 295,8 \$	234 712,7 \$
Aide au fonctionnement avec restriction	1 077,8 \$	462,1 \$	2 870,1 \$	5 132,3 \$	108,0 \$	9 650,3 \$
Total - Aide au fonctionnement	23 722,2 \$	13 780,8 \$	73,922.8	\$130,533.5	\$2,403.8	\$244,363.0

NOTE : Les liens suivants permettent de consulter des renseignements sur la manière dont ce financement a été utilisé par les universités publiques et par le CTFM.

- Mount Allison University: <https://mta.ca/about/leadership-and-governance/reports-and-accountability>
- St. Thomas University: <https://www.stu.ca/about/administrative-offices/vice-president-academic-and-research/policies-and-reports/>
- University of New Brunswick: <https://www.unb.ca/finance/reports-publications/cfs.html>
- Université de Moncton: <https://www.umoncton.ca/acces-information/information-financiere>
- MCFT: <https://www.mcfm.ca/publications-2/>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la Loi sur la Fonction publique, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022-2023 et 2023-2024 pour le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023	2022
Permanent	711	598
Temporaire	102	134
TOTAL	813	732

Le Ministère a annoncé 40 concours, soit 27 concours ouverts (publics) et 13 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 6 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Principe du mérite	Le processus de nomination vise à déterminer le mérite des candidats et constitue la méthode la mieux adaptée aux intérêts de la Fonction publique.	6(1)	26
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel.	16(1)a)	6
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	52
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	32
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	87
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Ministère ni auprès de l'ombud en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

NUMÉRO DU PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Projet de loi 3, troisième session de la 60 ^e législature	<i>Loi concernant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche et la Loi sur les relations industrielles</i> , chapitre 30 des Lois du Nouveau-Brunswick (2023) Chap-30.pdf (gnb.ca)	Sanction royale le 13 décembre 2023, et entrée en vigueur par proclamation le 2 avril 2024.	Ce projet de loi a supprimé le paiement d'un dollar comme exigence pour prouver l'adhésion à un syndicat et modifié les références désuètes à la communication par télégramme.

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
2023-24	Règlement sur les normes pris en vertu de la <i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> Reg 2023-24.pdf (gnb.ca)	Déposé et entré en vigueur le 3 mai 2023.	Ce règlement établit les normes auxquelles un employé en grève ou en lock-out doit adhérer s'il participe à une activité de piquetage à son lieu de travail.
2023-27, modifiant 2007-78	Modification du Règlement général pris en vertu de la <i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire</i> Reg 2023-27.pdf (gnb.ca)	Déposé le 18 mai 2023 et entré en vigueur rétroactivement le 1 ^{er} octobre 2022.	Cette modification visait à mettre à jour la liste des établissements d'enseignement désignés dans l'annexe A du Règlement.
2023-43, modifiant 2007-78	Modification du Règlement général pris en vertu de la <i>Loi sur l'aide financière aux</i>	Déposé le 18 juillet 2023 et entré en vigueur le 1 ^{er} août 2023.	Cette modification visait à augmenter la limite hebdomadaire des prêts et des

	<i>étudiants du postsecondaire</i> Reg 2023-43.pdf (gnb.ca)		bourses des étudiants du postsecondaire.
2023-45, modifiant 2004-130	Modification du Règlement sur les premiers soins pris en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> Reg 2023-45.pdf (gnb.ca)	Déposé et entré en vigueur le 9 août 2023.	Cette modification a permis d'harmoniser les dispositions relatives aux premiers soins avec les changements apportés à l'Entente d'harmonisation pancanadienne en matière de santé et de sécurité au travail.

Les lois codifiées relevant de la compétence du Ministère en 2023-2024 peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=postsecondary>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

En 2023-2024, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a continué d'assurer le respect de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* dans toute l'organisation. Les initiatives connexes menées de façon continue au cours de l'année en question sont énumérées ci-dessous.

Axe 1

Activités réalisées pour appuyer l'objectif de la langue de service :

- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences des profils linguistiques et aux besoins. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2023-2024 était de 89,7 %.

Axe 2

Activités réalisées pour appuyer l'objectif de la langue de travail :

- Une formation en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du Ministère. Douze employés ont reçu une formation en langue seconde en 2023-2024.

Axe 3

Activités réalisées pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés devaient se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en suivant les modules obligatoires d'apprentissage en ligne.
- Dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement, tous les employés devaient prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles*.
- Des messages sont envoyés chaque année aux employés pour leur rappeler leurs obligations et les exigences en matière de services dont fait état la *Loi sur les langues officielles*. Il peut s'agir de liens vers la boîte à outils, les politiques ainsi que les cours en ligne sur les langues officielles du Centre du savoir GNB.

Axe 4

Activités réalisées pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- La personne responsable de la coordination des langues officielles du Ministère a assisté aux réunions organisées par Finances et Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive à cet égard.

Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives découlant du plan d'action en ce qui concerne la sensibilisation aux langues officielles au sein du Ministère et l'acceptation de celles-ci.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'a pas reçu de recommandations du Bureau du vérificateur général au cours des exercices financiers 2022-2023 et 2023-2024.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Aucun	0

Section 2 – Comprend les périodes de rapport du troisième, quatrième et cinquième exercice.

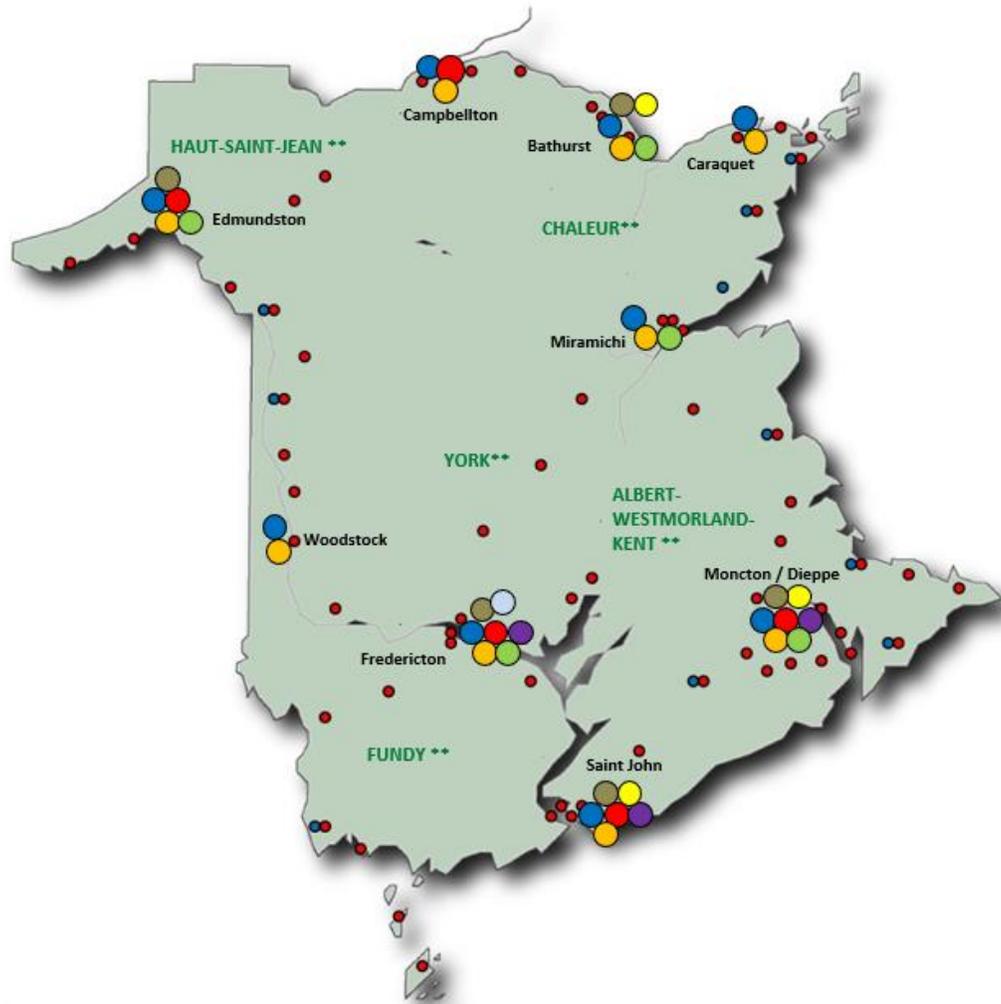
NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MIS EN ŒUVRE
Volume 1, chapitre 3, 2021 : Financement lié à la COVID-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick – ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v1/Chap3f.pdf	14	14
Volume 2, Chapitre 2, 2019 : Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V2/Chap2f.pdf	10	9
Volume 1, Chapitre 2, 2018 : Travail sécuritaire NB – Phase I – Gouvernance https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap2f.pdf	7	7

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2023-2024.

ANNEXE A

SERVICES ET EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MINISTÈRE



- Travail NB – Bureaux satellites*
- Métiers spécialisés NB
- Défenseurs des travailleurs
- Défenseurs des employeurs
- Normes d'emploi**
- Bureau régional des régions de bibliothèques – Bibliothèques publiques***
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- New Brunswick College of Craft and Design

* Travail NB a des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

** Normes d'emploi a un bureau satellite à Grand-Sault.

*** En plus des cinq régions de bibliothèques, le Nouveau-Brunswick compte 63 bibliothèques publiques, soit 12 dans la région Chaleur, 14 dans la région de York, 10 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 11 dans la région de Fundy.